

dier la question de l'exportation de l'eau canadienne vers les États-Unis.

En ce moment il est question d'exportation surtout à cause d'initiatives particulières qui ont pris naissance aux États-Unis et au Canada. Le NAWAPA, le Grand Canal et autres projets de diversion des eaux vers les États-Unis sont tous des conceptions techniques particulières fondées sur les hypothèses suivantes non encore vérifiées; il existe une demande d'ordre économique aux États-Unis pour les eaux canadiennes; le Canada possède des surplus qui sont bien supérieurs à ses besoins à venir et il pourrait répondre à cette demande ou du moins à une partie; il serait dans l'intérêt du Canada d'exporter de l'eau aux États-Unis.

La responsabilité fondamentale de la gestion et de la conservation des ressources hydrauliques à l'intérieur des limites provinciales au Canada appartient aux provinces. Cependant le gouvernement fédéral reconnaît ses propres responsabilités en ce qui concerne la conservation et la planification en raison du caractère interprovincial et international de plusieurs cours d'eau et de sa responsabilité constitutionnelle relativement à certains usages de l'eau et du vif intérêt national qui se manifeste pour une mise en valeur et un usage judicieux des ressources hydrauliques.

Les responsabilités fédérales à l'égard de la conservation des ressources hydrauliques sont reconnues par des lois qui permettent la participation financière du gouvernement fédéral dans des études et des recherches sur l'aménagement hydraulique et dans la réalisation d'ouvrages y relatifs. Signalons parmi ces lois: la Loi canadienne sur l'aide à la conservation des eaux, la Loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, la Loi sur la remise en valeur et l'aménagement des terres agricoles et la Loi sur l'office d'expansion économique de la région atlantique. Le gouvernement fédéral a aussi aménagé de nombreux réservoirs de conservation de l'eau pour satisfaire à ses responsabilités à l'égard de la navigation.

Les représentants fédéraux ont aussi participé aux activités d'un grand nombre d'organismes internationaux et fédéraux-provinciaux qui ont été désignés au besoin pour étudier l'aménagement de diverses rivières et en établir les plans. La politique nationale établie prévoit la participation du gouvernement fédéral avec les provinces dans des travaux de recherche ayant pour but de dresser l'inventaire de nos ressources hydrauliques, d'en déterminer les possibilités de mise en valeur, et d'étudier la réalisation d'ouvrages de conservation des eaux qui feraient partie d'un programme global de mise en valeur. Les études de ce genre ont été entreprises par le *Federal-Provincial Fraser River Board*, le

*Lakes Winnipeg and Manitoba Board*, l'*Ottawa River Engineering Board*, le *Saint John River Board*, et le *Co-ordinating Committee on Northern Ontario Water Resources Studies*. Quant aux eaux internationales ou à celles qui traversent la frontière internationale, le gouvernement fédéral poursuit des études nationales et fournit les données et le personnel pour les études techniques de la Commission mixte internationale.

Afin d'encourager la suppression de la pollution des eaux, le gouvernement fédéral aide financièrement les municipalités pour leurs services de traitement des eaux usées par l'intermédiaire de la Société centrale d'hypothèques et de logement. Les provinces de l'Atlantique bénéficient aussi du programme de l'Office d'expansion économique de la région atlantique. En outre, les dégrèvements d'impôt offerts à l'industrie sous forme de dépréciation accélérée des installations servant à réduire la pollution des eaux donnent une impulsion positive à la lutte contre la pollution. Un certain nombre de ministères et d'organismes fédéraux, dont les ministères de l'Énergie, des Mines et des Ressources, de la Santé nationale et du Bien-être social, et des Pêcheries poursuivent des recherches sur la qualité de l'eau et la pollution. Leurs travaux prennent une expansion rapide grâce à la coordination du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Ce ministère fait aussi construire un grand centre de recherches à Burlington, dans le port d'Hamilton, dans le but d'y effectuer des recherches sur la pollution des eaux et autres problèmes hydriques, surtout dans les Grands lacs.

Il ne fait aucun doute qu'on doit établir un plan national groupant les plans fédéraux, provinciaux et régionaux et embrassant tous les usages de l'eau. Ces plans ne peuvent être élaborés au Canada que par la continuité des programmes conjoints des gouvernements fédéral et provinciaux. Nous nous proposons d'accroître les études d'ensemble de l'aménagement hydraulique et de mettre en œuvre les programmes qui en résultent sous la direction du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources aussi rapidement que les ressources financières et de main-d'œuvre et les ententes fédérales-provinciales le permettront.

6. Oui. Une série continue de conférences ont été tenues avec les provinces pour amorcer divers programmes conjoints comme l'Étude du bassin des rivières Saskatchewan et Nelson l'Étude des ressources hydrauliques du Nord de l'Ontario; l'Étude d'une usine marémotrice dans la baie de Fundy; l'Étude des ressources hydrauliques des provinces de l'Atlantique et plusieurs autres.

On a discuté des problèmes de l'eau à presque toutes les réunions du Conseil canadien